



# PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

## CAHIER DES CHARGES

Dans le prolongement des Parcours de Découvertes culturelles, le Département de la Gironde propose un accompagnement technique au montage et à la mise en œuvre des projets culturels développés par les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) ainsi qu'une aide financière, dans le cadre des Projets de Développement Social et Culturel (PDSC).

### Enjeux

- Développement de la capacité d'agir des personnes accompagnées par les MDSI (empowerment)
- Évolution des pratiques du travail social : action collective, relations professionnelles – usagers ...
- Mobilisation durable des acteurs culturels locaux et des ressources culturelles départementales autour de projets co-construits (MDSI, habitants, partenaires du champ social, partenaires artistiques et culturels)

### Objectifs

- Pour les personnes accompagnées :
  - Participation à la vie culturelle locale et implication dans le montage des projets
  - Autonomisation, valorisation, mobilisation, socialisation
  - Évolution des relations avec les travailleurs sociaux qui les accompagnent
- Pour les travailleurs sociaux : évolution des pratiques professionnelles, diversification des modes de rencontre avec les personnes accompagnées
- Pour les partenaires culturels : développement de la médiation culturelle, co-construction des projets avec des partenaires issus du champ social, ouverture à l'ensemble du champ culturel, mise en réseau
- Pour l'ensemble des parties-prenantes : co-construction de projets inscrits dans la durée autour d'enjeux sociaux et culturels partagés

### Définition

Les projets de développement social et culturel (PDSC) sont des projets annuels ou bi-annuels, co-construits par une MDSI (travailleurs sociaux et usagers) et un partenaire culturel référent, autour d'ateliers de pratiques artistiques.

Des visites de sites patrimoniaux ou d'expositions, des sorties à des spectacles, des bords de scène ou des rencontres peuvent être organisés en lien avec les ateliers.

Les actions doivent être ouvertes sur les ressources locales. Elles peuvent concerner tous les champs culturels : arts de la scène, arts visuels, écriture – lecture, mémoire – patrimoine, paysage - cadre de vie – architecture.

## **Constitution du dossier**

Les éléments à fournir pour le dépôt d'un projet sont :

- les objectifs du projet engageant l'ensemble des parties-prenantes
- la description des actions envisagées et le calendrier
- la présentation des partenaires, en indiquant les référents du projet dans chaque structure partenaire
- le budget prévisionnel du projet
- la méthode d'évaluation du projet

**=>> Le dossier doit être transmis au moins deux mois avant le début du projet.**

## **Critères de validation des projets**

- Une structure culturelle professionnelle (service de collectivité, association...) ou un artiste doit être référent de l'ensemble du projet. Les projets qui ne sont pas co-construits avec un acteur culturel référent ne seront pas éligibles.
- Co-construction du projet par la MDSI et ce partenaire culturel référent, en impliquant les usagers et les partenaires sociaux de la conception du projet à sa mise en œuvre et son évaluation. Le projet doit être partagé par une équipe au sein de la MDSI avec des moyens humains adaptés au projet.
- Elaboration du projet avec une ou plusieurs ressources culturelles du Département de la Gironde (iddac, artothèque départementale, domaine gallo-romain de Plassac, archives départementales, Bibliothèque Départemental de Prêt...) ou adossé à des actions soutenues par le Département sur les territoires. Les intervenants culturels et artistiques devront avoir une expérience de la médiation culturelle et être engagés dans des démarches de création. Une attention particulière sera portée aux projets inter-territoires.
- Ouverture du projet à des personnes qui ne sont pas usagers de la MDSI (famille, voisins...) ceci, sans accompagnement financier.
- Faisabilité budgétaire du projet, participation d'autres partenaires financiers, valorisation d'apports autres que financiers, mutualisations...
- Usage du numérique dans le projet (blog, film, recherches...)

## **Validation des projets**

La sélection des projets sera effectuée conjointement par la Direction des Interventions et du Développement Social [DIDS], la Direction de la Culture et de la Citoyenneté [DCC] et l'iddac. Lors de ces commissions de sélection, chaque projet sera présenté conjointement par des représentants de la MDSI, des usagers, et de la structure culturelle référente.

Il n'y aura pas plus d'un projet par MDSI soutenu par Département chaque année.

Le nombre de projets à accompagner sera défini chaque année en fonction des moyens humains et financiers du Département (DIDS, DCC) et de l'iddac.

## **Accompagnement technique par le Département de la Gironde**

Un groupe de travail composé de représentants de la DIDS, de la DCC et de l'iddac pourra apporter un accompagnement personnalisé aux MDSI qui souhaitent construire un projet ou qui ont déposé un projet (mise en lien avec des ressources locales ou départementales, orientation...).

Trois journées de regroupement seront organisées chaque année :

- une journée de rentrée, en automne, sur les perspectives des PDSC
- une journée d'échanges et de formation pour les MDSI et les partenaires culturels
- une journée de bilan et restitution des projets menés dans l'année.

Des sessions d'accompagnement pourront être organisées par atelier inter-MDSI, notamment sur des sujets techniques (réalisation de supports, de vidéos...).

L'accompagnement par les ressources culturelles du Département est lié à la nature des projets : DCC (Artothèque, domaine gallo-romain de Plassac), iddac (arts vivants), Archives Départementales, Bibliothèque Départementale de Prêt.

## **Accompagnement financier par le Département de la Gironde**

Le soutien financier aux projets retenus relève des crédits des politiques sociales [DIDS] et culturelles [DCC, iddac] du Département.

L'aide annuelle du Département est plafonnée à 900 € par MDSI :

- 500€ de la DCC pour la billetterie et, éventuellement, d'autres prestations culturelles
- 400 € de la DIDS pour des ateliers et, éventuellement, d'autres prestations.

Les dépenses de billetterie sont plafonnées à un montant maximum de 300 € par facture, pour des sorties dont le prix unitaire du billet ne dépasse pas 20 €.

Les éventuels surcoûts des projets culturels mis en place à partir des propositions mutualisées du réseau médiation de l'iddac, seront directement pris en charge par l'iddac. Par ailleurs, l'iddac pourra intervenir au cas par cas sur des expérimentations entrant dans le cadre de son champ de mission.

D'autres partenariats financiers ou pour des apports en nature doivent être recherchés.

## **Contacts partenaires/personnes ressources**

**Département de la Gironde / Direction des Interventions et du Développement Social [DIDS]**

**Nicole Ouvrard**, Conseillère Technique Prévention

05 56 99 33 33 - Poste 64 02 / [n.ouvrard@gironde.fr](mailto:n.ouvrard@gironde.fr)

**Vincent Michaud**, Chargé de mission sur la médiation et la coordination des PDSC

06 23 19 08 70 / [coordinationpdc@gmail.com](mailto:coordinationpdc@gmail.com)

**Département de la Gironde / Direction de la Culture et de la Citoyenneté [DCC]**

**Myrène Sarrazin**, Chef de projet Médiation culturelle et numérique, Pilotage volet culture et social / 05 56 99 35 96 / [m.sarrazin@gironde.fr](mailto:m.sarrazin@gironde.fr)

**Contacts IDDAC** (Agence culturelle du département de la Gironde)

**Christine Treille**, Responsable médiation artistique et culturelle

05 56 17 36 13 / [mediation@iddac.net](mailto:mediation@iddac.net)